

Mémoire  
Projet de Plan de protection et  
de mise en valeur du Mont-Royal

Office de consultation publique de Montréal

23 avril 2008



## La position des Amis: le diagnostic

---

Le projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal déposé par la Ville de Montréal aux fins de la consultation publique rassemble une somme imposante de travail et d'expertise. Il pose un regard juste sur l'état de la montagne et de ses divers patrimoines ainsi que sur les principaux enjeux et problèmes



## La position des Amis:

## les lacunes

---

Cependant, il s'agit d'un document encore incomplet sur des aspects qui nous apparaissent essentiels. Ainsi, il manque au document :

- une vision sur l'ensemble du territoire de la montagne;
- le document présenté se limite essentiellement au territoire de l'arrondissement historique et naturel décrété par le Gouvernement;
- une actualisation du concept des trois sommets et une vision qui orientent les objectifs et déterminent les priorités d'actions;
- les garanties de la réalisation et du suivi des intentions annoncées.

# La position des Amis:      la participation

---

Enfin, et de façon plus fondamentale pour Les amis, le processus qui encadre le développement sur la montagne ne rencontre pas les exigences auxquelles les Montréalais sont en droit de s'attendre, c'est-à-dire des objectifs de transparence, de concertation et de participation. Ce sont ces objectifs qui ont été annoncés par l'Administration municipale lors de la création de la Table de concertation du Mont-Royal et qui ont été la première et



## Recommandation 1:

# le territoire

1. Que les villes et les arrondissements démontrent leur volonté de préserver le patrimoine de la montagne au-delà des exigences ministérielles actuelles et envisagent une définition plus englobante du territoire à protéger.



## Recommandation 2:

# la vision

2. Que la Table de concertation réalise l'exercice de préciser le concept porteur de la vision globale qui orientera le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.



## Recommandation 3: le plan d'action

---

3. Que la Ville, en collaboration avec la Table de concertation, établisse rapidement un plan d'actions identifiant des priorités d'actions, des objectifs mesurables, des échéanciers, des budgets ainsi que les responsables de leur réalisation.



## Recommandation 4: la pérennité

---

4. Que la Table de concertation soit inscrite à la Charte de la Ville de Montréal pour en assurer la pérennité et que son rôle devienne central dans la protection et la mise en valeur du mont Royal



## Recommandation 5: les priorités

---

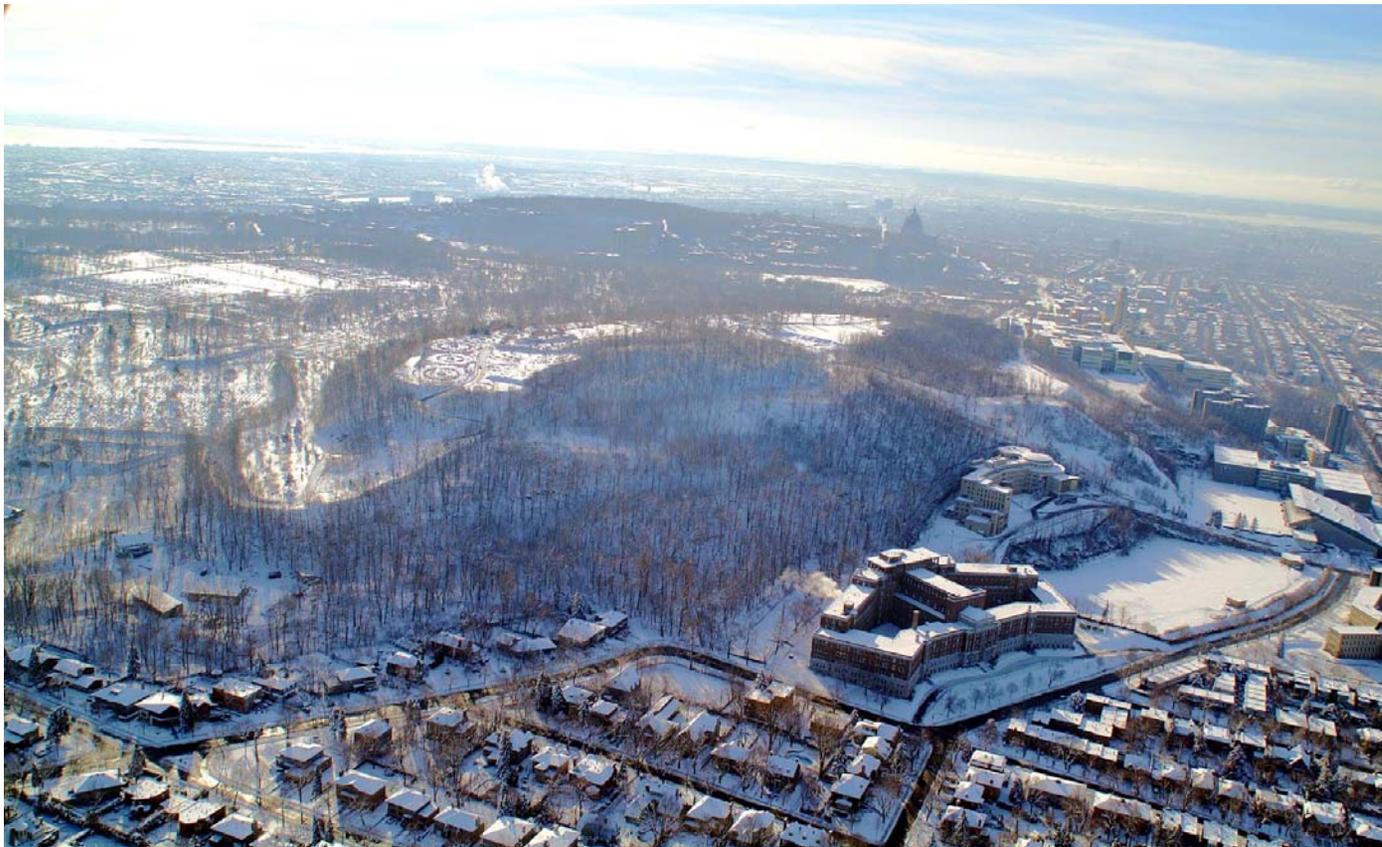
5. Que la Table de concertation puisse participer à l'établissement des priorités de mise en œuvre des plans d'actions annuel et triennal



# Recommandation 6: le bilan annuel

---

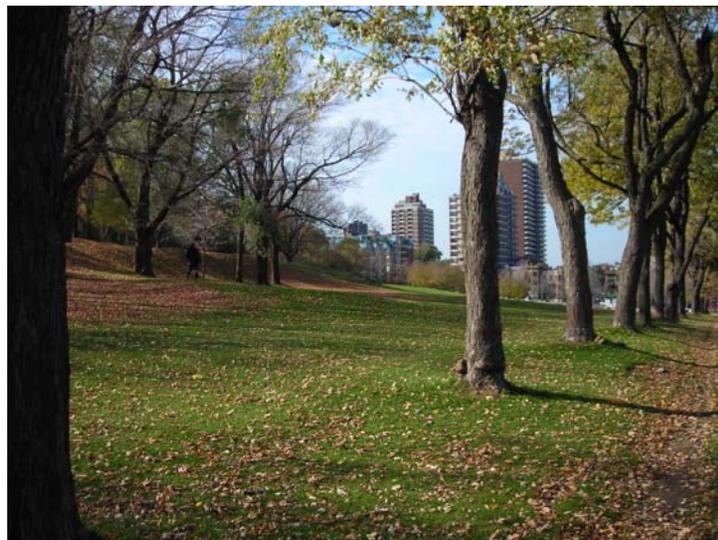
6. Que la Table de concertation reçoive annuellement un rapport des réalisations et du bilan financier liés au Plan



## Recommandation 7: informations & échanges

---

7. Que les membres de la Table soient invités à profiter de ce lieu privilégié d'information et d'échange qu'est la Table de concertation pour y faire état régulièrement de leurs besoins, des projets, des plans de développement et de leurs réalisations en regard à la protection et à la mise en valeur du mont Royal



## Recommandation 8: le pacte patrimonial

---

8. L'élaboration du Pacte patrimonial et les accords de développement qui en découleront doivent être réalisés dans un esprit d'ouverture et de transparence pour inclure toutes les parties prenantes au processus et permettre une bonification des projets en amont



## Commentaires particuliers:

## le plan

---

1. Les régimes de protection et de mise en valeur proposés et leur application
2. L'accessibilité
3. Promouvoir, faire connaître et sensibiliser
5. Le financement
6. La mise en place d'un cadre de gestion
7. Le projet de complexe sportif du Collège Jean-de-Brébeuf

